



Rapport d'activité

2002

Assemblée Générale
URIOPSS Rhône-Alpes

259, rue de Créqui
69422 Lyon cedex 03
tél : 04.72.84.78.10
fax : 04.72.84.78.19
e-mail : secretariat@uriopss-ra.asso.fr
<http://www.uriopss-ra.asso.fr>

Le 18 juin 2003
A l'Hôpital SAINT JEAN DE DIEU (LYON)

Mot du président

Déjà un an et demi depuis mon élection à la présidence de l'Uriopss.

Un an et demi pour apprécier le dynamisme et le professionnalisme de cette équipe qui est là pour vous aider, vous conseiller, et défendre nos valeurs associatives.

Un an et demi pour voir ce qu'il faudrait renforcer, développer, transformer pour mieux répondre à vos attentes. Dans le cadre de cette réflexion trois commissions ont été créées :

◇ La première, pilotée par Monsieur Guénot, administrateur, a comme mission de rechercher comment nous sommes perçus par nos adhérents, ce qu'ils nous demandent, comment nous y répondons, quel est le décalage entre ce que nous voulons être, et l'image que nous donnons.

Cette analyse est importante pour bien nous positionner dans un monde qui évolue très vite :

La gestion d'établissements sanitaires ou sociaux est de plus en plus complexe, demandant des réponses de plus en plus pointues de nos conseillers ; de ce fait l'URIOPSS donne une image très technique, masquant parfois sa dimension politique qui, bien qu'importante, reste souvent mal connue de nos adhérents.

Par ailleurs certaines fédérations développent elles-mêmes leurs propres outils. Face à cela, l'URIOPSS est amenée à se positionner en recherchant des complémentarités.

C'est pour nous aider dans cette réflexion de fond que nous adresserons à tous nos adhérents un questionnaire que nous leur demanderons de remplir avec beaucoup d'attention.

◇ La deuxième commission pilotée par Monsieur Pommier, membre du Bureau et délégué départemental du Rhône, concerne notre présence dans les départements. Le mouvement de décentralisation en projet semble vouloir augmenter la compétence des Conseils Généraux dans le domaine social, ce qui rend cette réflexion de plus en plus urgente.

Nous nous orientons vers un soutien plus fort des délégués départementaux et sectoriels, une définition plus précise de leurs missions ainsi qu'une amélioration de leur légitimité à représenter l'URIOPSS ; les liens seront renforcés, notamment grâce à l'évolution de nos outils de communication (cf. le projet CIRSSE). Là aussi nous ferons appel au dynamisme et à la compétence de nos adhérents pour nous aider dans cette animation et pour compléter l'équipe de délégués.

◇ La troisième commission animée par Monsieur Anastasy, administrateur, cherche à renforcer notre action dans le domaine de la santé, la rendre plus efficace, plus lisible et complémentaire avec l'action d'autres partenaires (Mutualité, FEHAP...) Nous cherchons sans cesse à rendre nos interventions plus productives dans toutes les instances où nous représentons l'URIOPSS. Cela sera notamment le cas pour la mise en œuvres au plan régional de l'accord national sur les centres de santé.

En parallèle nous avons travaillé à des chantiers plus anciens : le développement de nos relations avec les adhérents nationaux présents sur notre région et le projet CIRSSE, qui vient d'aboutir, en 2003, à l'ouverture du site Internet de l'URIOPSS Rhône-Alpes.

L'année 2002 a aussi été marquée par une intense activité de représentation, qui nous a conduits à rencontrer pratiquement toutes les autorités régionales et départementales. Ces visites nous ont montré la reconnaissance de l'URIOPSS comme interlocuteur privilégié pour les questions concernant l'ensemble du monde associatif sanitaire et social. Elles nous ont également permis de présenter la charte d'engagement réciproque qui reçoit un accueil très favorable et a déjà trouvé des concrétisations par des accords locaux, notamment dans la Loire et dans l'Isère. Des contacts sont aussi en cours avec le Conseil Régional, dans le cadre de la CPCA.

Mais au-delà de toutes ces actions techniques, politiques, de conseil ou d'union, il en est une, beaucoup plus forte, beaucoup plus fondamentale, qui est notre vocation profonde et notre raison d'être : c'est la proclamation et la défense de nos valeurs :

- La personne humaine reste toujours première,
- Le respect des droits de la personne,
- La solidarité,
- Le bien commun et l'intérêt général

Charte de l'uriopss

Dans ce monde où de plus en plus l'intérêt économique prime sur l'intérêt humain, où l'intérêt individuel prime sur l'intérêt collectif, il est essentiel que des forces comme l'URIOPSS défendent la primauté de l'homme, la primauté du bien commun et de la solidarité, le sens du gratuit, le sens du don.

Le Président

Bruno de la BASTIE

1. Le Conseil d'Administration et l'organisation du siège

→ Le Conseil d'Administration et le Bureau de l'URIOPSS Rhône-Alpes

L'Assemblée Générale de 2003 sera marquée par un renouvellement partiel du Conseil d'Administration (collèges Personnes Handicapées, Enfance-Famille et Inadaptés Sociaux). En 2002, la composition des instances était la suivante : voir page suivante

En 2002, il y a eu 6 réunions du Conseil d'Administration et 10 réunions du Bureau.

Les thèmes de travail :

- Congrès de l'UNIOPSS et assises nationales
- Position de l'URIOPSS par rapport à l'Union d'Economie Sociale Qualidom
- Place du sanitaire dans les activités de l'URIOPSS
- Place de l'URIOPSS dans l'économie sociale et solidaire
- Loi 2002-2
- Réflexion sur l'image de l'URIOPSS
- Présence territoriale de l'URIOPSS
- CIRSE et le site Internet
- Changement de la revue Trait d'Union
- Organisation des rencontres avec les autorités
- Projet d'acquisition de locaux
- Recrutement du Directeur et organisation de l'intérim
- Statut du personnel

→ L'organigramme de l'équipe

2. Les Adhérents :

L'URIOPSS en 2002, ce sont **585** associations, représentant **1025** établissements et services répartis sur les huit départements de la région Rhône-Alpes. Les secteurs personne âgée, personne handicapée et enfance sont les plus représentés avec respectivement **234**, **269** et **154** établissements et services adhérents.

Tableau récapitulatif

	2001	2002
Nombre total d'adhérents	579 associations 990 établissements et services	585 associations 1 025 établissements et services

Répartition des établissements et services par secteur

Soins et santé	97	107
Personnes âgées	226	234
Handicap	265	269
Enfance/famille	169	154
Réadaptation sociale et insertion	94	106
Autres secteurs	139	155

Répartition des établissements et services par département

Ain	69	71
Ardèche	52	57
Drôme	96	102
Isère	144	148
Loire	106	110
Rhône	398	409
Savoie	59	61
Haute-Savoie	66	67

Le nombre de structures adhérentes continue de progresser. Mais un tassement est observé dans le nombre de personnes morales, ce qui correspond à des évolutions récentes : développement des grandes associations, rapprochements et fusions. Le "solde" positif masque des adhésions, mais aussi des départs. Les nouveaux arrivants sont le plus souvent de petite dimension (faible capacité, moyens budgétaires limités), alors que ceux qui quittent l'URIOPSS sont, en général, des structures plus importantes, qui considèrent que les services de l'URIOPSS ne leur sont plus utiles.

3. Les grands points de l'activité 2002

Appui Technique et Activités Transversales

L'URIOPSS est un "lieu ressources" apprécié de ses adhérents. Si nous mettons un point d'honneur à apporter des réponses en alliant à la fois compétence et rapidité (dans la mesure du possible), nous sommes préoccupés aussi d'anticiper les besoins et de proposer des réponses nouvelles. A cette fin, nous mobilisons à la fois nos ressources propres (direction, conseillers techniques et, depuis peu, documentaliste), l'expertise du réseau UNIOPSS/ URIOPSS, mais aussi, de plus en plus, des relais extérieurs (consultants de diverses spécialités). Le « Club des Partenaires » permet aussi de prolonger et de consolider ce réseau de compétences. Que tous soient ici remerciés.

→ Service juridique - Pierre Gaudier ; Isabelle Hascoët-Brouty (puis Sylvie Géry) ;
Isabelle Delaunay

Concernant l'activité consultation :

Le niveau des consultations est revenu à un niveau que l'on peut qualifier de « raisonnable ».

Le pic des « 35 heures » a culminé en 2000 et 2001 et l'activité se recentre sur d'autres thèmes.

Il faut toutefois noter que le niveau de l'activité consultation reste très élevé.

Il convient également de relativiser cet indicateur purement quantitatif. En effet, nous constatons que les questions posées se complexifient et que le traitement des consultations est plus long.

Concernant l'activité formation :

Le service juridique a animé 16,5 jours de formation ce qui marque un net tassement par rapport aux années précédentes.

Concernant les prestations:

L'activité « prestation » se caractérise par :

- une mission importante de rapprochement de deux associations dans le secteur de l'enfance inadaptée,
- plusieurs missions d'audit de conformité en droit du travail qui devient un outil courant d'aide à la gestion à destination de nos adhérents.

Par ailleurs, outre la participation à la journée d'étude de la loi du 2 janvier 2002, nous avons organisé :

- une après midi d'étude relative à la loi de modernisation sociale (le 30 avril),
- une journée portant sur les zones à risques des « 35 heures » (18 juin).

35 heures:

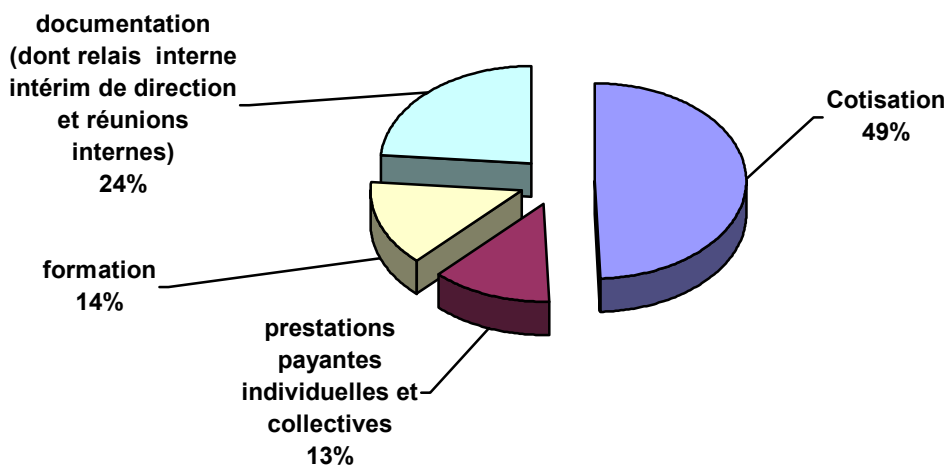
Au titre de la mise en œuvre des « 35 heures », nous avons piloté et animé pour la quatrième année consécutive une action collective financée par la DRTEFP ayant pour objet d'accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de l'ARTT.

Cette action visait les structures de 20 salariés et moins.

Comme données communes à toute l'équipe:

- CIRSSE, qui a mobilisé beaucoup de temps dans le cadre de la formation.
- Le congrès de Tours avec la participation à l'animation d'un atelier.

Répartition par secteur de l'activité globale 2002



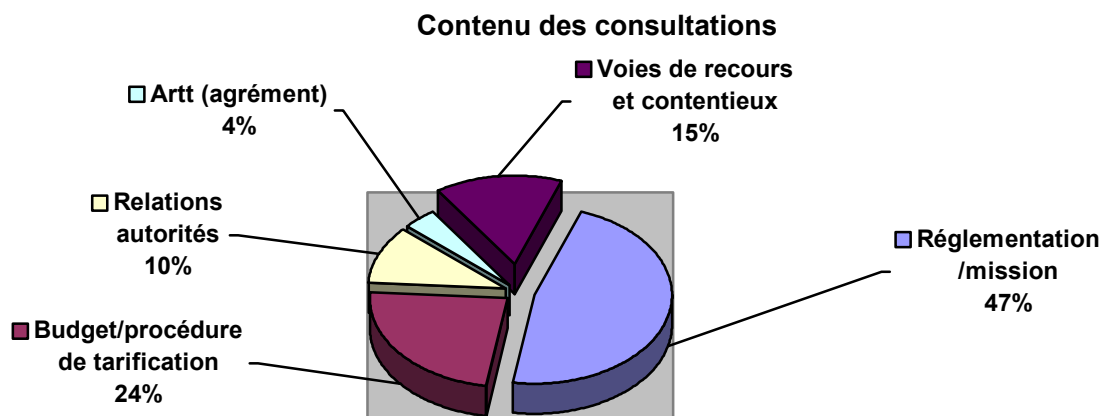
I- SECTEUR COTISATION 2002

Répartition au sein du secteur cotisation : 49 % de l'activité globale	
Individuel : 554 consultations	23 %
Collectif (représentation au TITSS, revue URIOPSS, présence à la demande dans les réunions sectorielles, et animation du secteur enfance)	15 %
Réseau (travail avec autres URIOPSS et commissions de travail à l'UNIOPSS)	11 %
Total	49 %

1- L'activité consultation : comme pour le service juridique, on peut noter un retour à un niveau plus « normal » du nombre de consultations (téléphone, fax, mail, courrier) après les années quelque peu turbulentes autour des agréments des accords ARTT et de la réforme de la tarification des EHPAD.

L'année 2002 marque un tournant dans l'activité du service du fait de la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, mais aussi de l'évolution naturelle et importante de demandes concernant l'articulation, la coopération et coordination entre le secteur sanitaire et le secteur social et médico-social.

A noter aussi l'évolution de demandes communes aux secteur sanitaire et social concernant le public accueilli ou suivi (exemple du droit des malades et du droit des usagers en matière d'accès à leur dossier).



Ainsi la part de consultations sur la réglementation et les missions devient majoritaire avec parallèlement une forte croissance des demandes relatives aux voies de recours pour la tarification. Cette évolution des demandes plus complexes techniquement explique aussi que la moyenne du temps passé par consultation est en augmentation (40 mn en moyenne par consultation).

2- Le collectif :

Ce sont les représentations en TITSS (environ 8 à 10 séances par an partagées entre les URIOPSS Pacac et Rhône-Alpes), les articles pour notre revue mensuelle le "Trait d'Union" ; les interventions pour les autres secteurs (interventions dans les départements), les rencontres avec les autorités, et enfin **l'animation sectorielle enfance région et départements**.

A noter un début d'évolution importante sur tous les secteurs sanitaires et sociaux en matière de positionnement associatif dans la participation à l'élaboration des schémas départementaux et régionaux.

3- Le réseau UNIOPSS/URIOPSS :

Travail principalement centré sur la gestion et la réglementation avec le suivi réactif à l'ensemble des projets de décrets loi 2002 ainsi que la participation au congrès de l'UNIOPSS à Tours et aux assises de l'Union.

II- SECTEUR FORMATION :

L'investissement s'est accru sur ce secteur en raison d'une forte demande d'intervention en intra sur la loi 2002-2.

III- PRESTATIONS PAYANTES :

Ce secteur regroupe les interventions individuelles en intra, les interventions collectives (travail avec Novabilis¹ ; pilotage de la journée du 4 avril sur la loi du 2 janvier 2002 ; les assises régionales personnes âgées ; journée 35 heures) et enfin les prestations payantes pour le réseau (journées de rentrée pour l'Uriopss Alsace et l'Uriopss Bourgogne et contribution au cahier technique UNIOPSS sur la procédure budgétaire 2003).

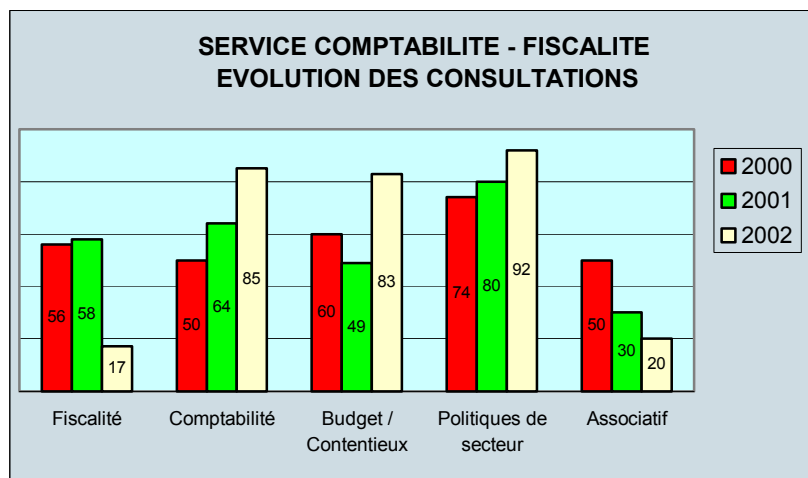
Compte tenu d'une moindre disponibilité cette année, l'investissement sur les prestations individuelles a été moindre.

IV- DOCUMENTATION ET DIVERS :

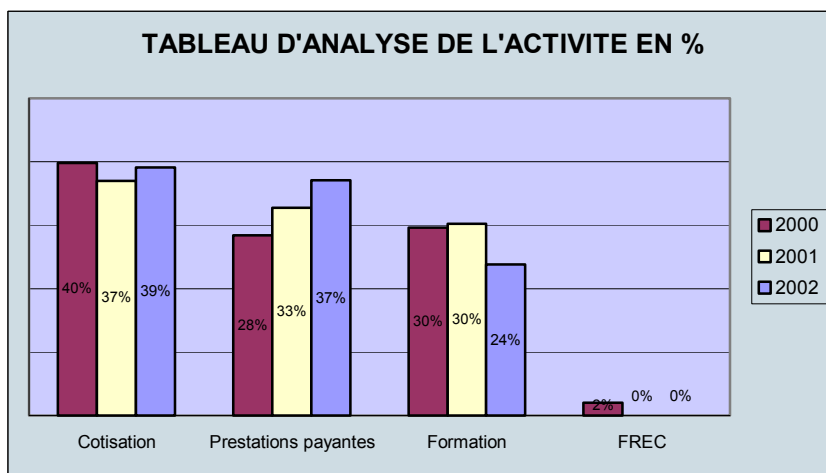
La part importante et exceptionnelle de ce secteur en 2002 (24% de l'activité globale) est liée essentiellement aux temps de travail d'organisation et de lien interne et externe pendant l'intérim de direction, aux temps de réunions internes, aux formations suivies pour la mise en place de Cirsse et la documentation pure.

¹ Cf. chapitre "Etudes-Adaptation de l'existant"

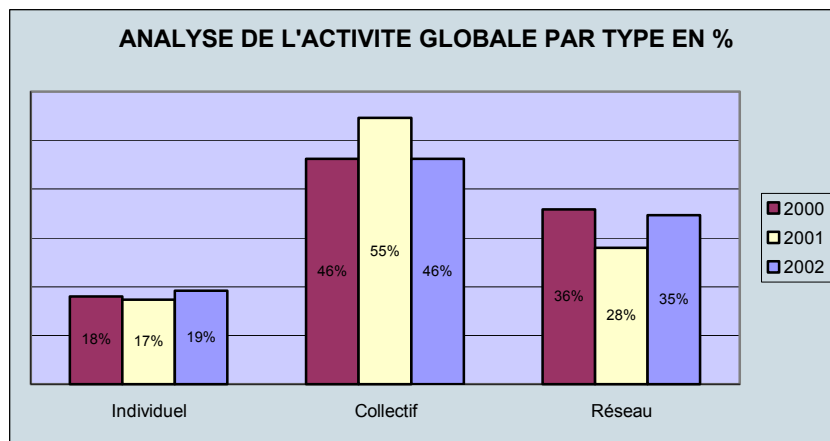
Comme l'année précédente, l'exercice 2002 n'a pas été marqué par de grandes réformes sur le plan législatif ou réglementaire concernant les secteurs de la comptabilité et de la fiscalité. L'activité du service concernant la fiscalité a été particulièrement faible cette année.



La publication de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale (loi 2002-2 du 2 janvier 2002) constitue l'évènement majeur de l'année pour le secteur social et médico-social et a induit une accélération des demandes en termes d'adaptation et de restructuration.



Les réformes tarifaires et les enveloppes fermées accroissent les problématiques de gestion ; ce qui s'est traduit par une relance des activités de formation sur le sujet.



Comme les années précédentes, les prestations de nature collective (journées, représentation, formation, accompagnements collectifs ...) restent majoritaires.

La participation aux activités du réseau UNIOPSS / URIOPSS a été particulièrement importante cette année (35 % de l'activité totale), notamment en termes de publication : rédaction du *cahier de l'UNIOPSS* n°16 sur le plan comptable des associations et fondations, participation au *cahier de l'UNIOPSS* n°15 sur le guide du budget et rédaction de la partie fiscale du *Document conjoncturel*. Huit jours de formation ont été réalisés pour d'autres URIOPSS : 7 jours pour l'URIOPSS Bourgogne (animation de 2 formations) et 1 jour pour l'URIOPSS Auvergne. Cette sollicitation par le réseau devrait être maintenue pour 2003, avec notamment la participation à la rédaction d'un nouveau « guide du budget » et la contribution au réseau national CIRSSE, non seulement comme « expert technique » mais également sur le « groupe national de suivi de la veille ».

Les perspectives nouvelles de développement pour l'exercice 2003 concernent l'impact de la rénovation de la CCN de 1951 (travail en lien avec le service juridique sur les tableaux de conversion de postes et leur chiffrage), le développement tant au niveau régional que national du réseau CIRSSE mis à disposition des adhérents.

→ Etudes/adaptation de l'existant – Jean Jallaguié

Le service Etudes s'attache au suivi des activités sectorielles et à l'anticipation de leur évolution. Nous pouvons noter à partir de 2002 que l'activité de ce service évolue vers la mise en place d'actions régionales construites avec des partenaires et bénéficiant directement sur le terrain aux établissements et services. Premier exemple pour l'année 2002 avec l'action régionale intitulée « la démarche compétences à travers le conventionnement des EHPAD » relatée dans le secteur personnes âgées.

2002 a également été l'année centrale de notre action régionale sur « la mise en place des soins palliatifs dans les établissements et services pour personnes âgées en lien avec le secteur hospitalier » conduite en partenariat avec le centre pluridisciplinaire de gériatrie de Grenoble (CPDG). Aux 5 journées départementales de l'année 2001, sont venues s'en ajouter trois autres dont une à caractère régional le 23 avril rendant compte des premiers enseignements. A la suite, les établissements et services plus particulièrement investis dans cette action ont poursuivi la réflexion autour d'un collectif régional chargé de développer des thématiques (le travail en équipe et en réseau, les malades d'Alzheimer en fin de vie) et des outils (charte, référentiel). L'action va se poursuivre en 2003 et les résultats de ces développements feront l'objet d'une restitution régionale. Simultanément et comme les deux années précédentes, nous avons participé au jury de l'appel à projets de la Fondation de France portant exclusivement sur notre région Rhône-Alpes et pouvant bénéficier aux structures associatives.

Par ailleurs, l'URIOPSS a contribué à la parution aux éditions Dunod fin 2002 d'un ouvrage de l'association du réseau de consultants en gériatrie (ARCG) portant sur la mise en oeuvre du projet de vie dans les établissements pour personnes âgées.

Nos accompagnements en faveur de l'adaptation des structures existantes se sont poursuivis. A partir du service études, nous avons plus particulièrement suivi sept maisons de retraite s'interrogeant sur l'opportunité de leur projet, la définition de leurs orientations et une programmation architecturale de leurs locaux. L'année 2002 se distinguant par une demande plus importante de la part des établissements congréganistes toujours interrogés par le vieillissement de leur population mais encore amenés à régulariser leur situation au regard des nouveaux dispositifs réglementaires : loi 2002-2, APA, EHPAD. Deux autres établissements pour personnes âgées ont pu valoriser leur projet d'adaptation et la conduite de démarche qualité par l'obtention de financements octroyés dans le cadre d'une convention nationale passée entre la Fondation Jean Marie Bruneau et le réseau UNIOPSS- URIOPSS.

→ les journées d'études

Journées organisées en 2002

Remarque : fin du cycle « les soins palliatifs »

Date	Lieu	Thème de la journée	Nombre de participants
29 janvier 2002	Chambéry	Les professionnels de la gérontologie face à la fin de la vie et à la mort	101
12 mars 2002	Privas	La socialisation de la mort - le rôle des bénévoles	35
23 avril 2002	Hôpital du Vinatier à Lyon	Le travail en équipe et en réseau - les responsabilités des professionnels et des bénévoles	130

Journées à thème

Date	Lieu	Thème de la journée	Nombre de participants
28 février 2002	M.R. Châteauvieux à St-Symphorien d'Ozon	Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés au vieillissement/Vivre à domicile ou en établissement/Garde itinérante de nuit/Réforme de la tarification	120
4 avril 2002	Palais de la Mutualité à Lyon	La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale	488
30 avril 2002	Palais de la Mutualité à Lyon	Loi de modernisation sociale	269
22 mai 2002	Auditorium Equinoxe à la Tour du Pin	Les petites unités de vie d'accueil permanent et temporaire de personnes âgées/Spécificités de toujours et perspectives d'évolution (APA et réforme tarifaire)	100
31 mai 2002	Centre d'accueil Valpré à Ecully	Gouvernance et spécificités associatives	90
18 juin 2002	Palais de la Mutualité à Lyon	Les 35 heures : les zones à risque	174
26 septembre 2002	Espace Ecully	- Les grands enjeux : analyse transversale. Le point sur l'actualité des secteurs et des réformes en cours - Quelles politiques adopter face aux difficultés de recrutement ?	600

Soit 2 107 participants à nos journées sur 2002

→ Formation / Accompagnement de projets - Thierry Vergnaud ; Colette Prot

• LA FORMATION

Globalement, le chiffre d'affaire réalisé est sensiblement le même qu'en 2001. On notera cependant une baisse des stages « inter-associations », compensée par les stages « intra ». De fait, l'activité formation s'avère relativement sensible à la conjoncture, notamment en matière de parution de textes législatifs et réglementaires. En la matière, l'année 2002 n'a pas été aussi riche que 2001, qui avait vu la montée en charge de la réforme du dispositif d'hébergement des personnes âgées. Le nombre de stagiaires par contre reste stable et comme en 2001, ils sont plus de 1 000 à avoir bénéficié du Service Formation.

Les **formations « INTER »** constituent, malgré la baisse, toujours la plus grosse part de notre activité sur les domaines d'expertise traditionnels de l'URIOPSS.

S'agissant des **Prestations de Services d'Enseignement** auprès des autres organismes de formation, les conseillers techniques de l'URIOPSS ont réalisé une vingtaine d'intervention, soit 35 jours.

Mis à part la collaboration, qui date de plus de 10 ans, avec la maîtrise de Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux (G.E.S.S.) organisée par l'Université LYON I, et les formations animées dans les URIOPSS voisines, il s'agit pour l'essentiel d'interventions courtes et ciblées auprès de personnel de direction et d'encadrement en formation. En la matière, la politique de l'URIOPSS reste inchangée : être présent dans les lieux où se forment les actuels et futurs dirigeants associatifs salariés, comme par exemple la formation des cadres intermédiaires organisée pour 2002 par l'A.R.A.F.D.E.S., l'I.T.S. et l'I.R.F.A.S..

Pour ce qui relève des **formations** dites « **INTRA** », l'URIOPSS est également intervenue dans une vingtaine d'établissements ou de services pour une durée totale de 54,5 jours. Ces interventions ont une durée très variable, d'une $\frac{1}{2}$ journée à une dizaine de jours dès lors qu'il s'agit d'interroger plus profondément les pratiques professionnelles. En 2002, nous avons été amenés à mieux « rationaliser » nos interventions en privilégiant les collectifs associatifs.

• L'ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS, AUX DEMARCHES QUALITE ET A L'EVALUATION DES PRESTATIONS

En 2002, une petite dizaine d'associations ou d'établissements et de services ont fait appel à l'URIOPSS pour des problématiques variées : aide à la définition d'un projet ou d'une stratégie associative, élaboration ou actualisation du projet de l'institution, etc...

Concernant plus précisément la qualité et l'évaluation, à ce jour, il semble malheureusement que la plupart des établissements restent en attente des référentiels promis par la Loi 2002-2.

• LE SUIVI DES POLITIQUES EN MATIERE DE GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES DU SECTEUR

Sur ce thème, l'année 2002 a vu l'adoption par le Préfet de Région du Schéma Régional des Formations Sociales ; schéma auquel l'URIOPSS avait apporté sa contribution en 2001, contribution qui s'est poursuivie en 2002/2003.

→ la Communication - François Boursier ; Violaine Delay

Dans le cadre de notre action de communication (faire connaître nos points de vue et l'action que nous menons), l'URIOPSS a accompli le travail et conduit les actions suivantes :

- Publication de 10 numéros de Trait d'Union soit 224 pages d'information interrégionale à destination de 7 URIOPSS partenaires en 2002 (Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Lorraine, Picardie et Rhône-Alpes), et 40 pages d'informations régionales. Au cours de l'année 2002 nous avons préparé l'ouverture de notre revue à de nouvelles URIOPSS partenaires pour 2003 : Auvergne, Basse-Normandie, Limousin et Poitou-Charentes. Cet élargissement s'accompagnera d'un « relookage » complet et de la mise en place d'un cahier comportant des informations régionales. Nous avons envisagé

de créer une nouvelle revue, dont le caractère « politique » et informatif serait plus affirmé, *Trait d'Union* étant une revue plutôt technique. Mais la montée en charge progressive de la communication par Internet, aura probablement des conséquences difficiles à mesurer, ce qui nous a conduit à différer ce projet.

- La lettre aux décideurs a été publiée deux fois, à destination des Préfets, des DDASS, des Conseils Généraux, de la DRASS, du Conseil Régional, du Conseil Economique et Social, des journalistes. Les adhérents reçoivent eux aussi cette lettre d'information.
- Pour accompagner le travail que nous avons effectué autour de la loi du 2 janvier 2002, nous avons édité des documents de synthèses de ces journées, bon outil de travail pour nos adhérents.
- Le club des partenaires de l'URIOPSS (AG2R, Tesys, Escor, la SHAM, SODEXHO, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne, Alpha Informatique, DEXIA Crédit Local, La Mutualité du Rhône) apporte un soutien apprécié à l'URIOPSS et à ses adhérents. Ils ont une présence régulière dans la revue *Trait d'Union* et dans les manifestations à destination de nos adhérents.
- Au cours de l'année 2002, nous avons organisé deux conférences de presse pour la journée de rentrée en septembre 2002 et pour l'Assemblée Générale de juin 2002. Par ailleurs, et à certaines occasions, nous avons fait parvenir des communiqués de presse régionaux ou nationaux aux journaux de la région.
- Mais la préoccupation première de l'année 2002 a été la création du site Internet ; cet outil s'inscrivant dans le projet national CIRSSE (Communication d'Information du Réseau Sanitaire et Social par voie Electronique) du réseau UNIOPSS / URIOPSS.

Tout au long de l'année, l'Uriopss a été fortement mobilisée sur le projet CIRSSE dont la base de veille est le point important. La documentaliste et certains conseillers ont assisté à différentes sessions de formations proposées au réseau (formations axées sur les nouvelles technologies, sur la mise en place de la veille ainsi que sur l'alimentation de la base d'information). Ils ont également participé à différentes réunions de travail (réunions du groupe national des Documentalistes, réunions du groupe national des Webmasters, Réunions des Directeurs...)

Ce travail s'est concrétisé par la création fin 2002 du site Internet en version test.

→ la Documentation et le site Internet - Violaine Delay

Violaine Delay a pris ses fonctions en avril 2002 en qualité de documentaliste, mais aussi de webmaster.

Ses missions au sein du service documentation sont principalement axées sur la gestion interne du service documentation de l'Uriopss ainsi que la gestion du site Internet.

Cette année, le Service documentation s'est attaché essentiellement à la mise en place du service (travail sur le fonds documentaire et les produits documentaires internes, mise en place d'une organisation de travail, etc...). Le service documentation reçoit 117 revues et a acquis en 2002, 43 ouvrages.

Concernant le site Internet, un important travail a été effectué sur le contenu informationnel du site Internet en vue de sa création. Ce travail s'est accompagné de 8 journées de formation au projet Cirsse (utilisation des outils et logiciels pour la gestion du site) ; ce qui a permis la mise en place du site Internet en 2003. De plus, participation au niveau national à 2 groupes de travail : le groupe des documentalistes, et le groupe des webmasters.

Ce poste a été créé dans le cadre de la réorganisation liée à l'A.R.T.T.. Il constitue un pôle essentiel pour les conseillers techniques de l'URIOPSS.

L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES ASSOCIATIVES SANITAIRES ET SOCIALES.

◇ Vie associative

L'URIOPSS est engagée dans la promotion de l'association comme « méthode » pertinente pour développer l'action sociale, médico-sociale et sanitaire. L'identité associative est en question, faire valoir les spécificités des associations sanitaires et sociales devient un impératif.

Pour cela notre action se développe autour des points suivants :

- L'organisation de manifestations, comme la journée consacrée à la "gouvernance associative", qui a réuni une centaine de personnes (dont 50% d'administrateurs) à la fin du mois de mai.
- Dans ce domaine, le « Guide de l'ambition associative », auquel l'URIOPSS a largement contribué, devrait permettre d'apporter une aide opérationnelle à toutes les associations qui souhaiteraient revoir leur fonctionnement et leur organisation et mieux les articuler avec leurs finalités. Ce guide d'auto évaluation des associations sera prêt en septembre 2003. Il sera pour l'URIOPSS Rhône-Alpes et ses adhérents un outil essentiel.
- Notre participation aux assemblées générales des adhérents, chaque fois que nous sommes invités à intervenir et que notre planning le permet.
- La proposition de stages de formation pour les administrateurs (à noter, la difficulté que nous avons à remplir ces stages, malgré un effort considérable de renouvellement des thématiques et d'adaptation à ce qui nous semble être les besoins de ce public).
- Des interventions pour accompagner les associations dans l'élaboration de leur projet (valeurs, objectifs, moyens).

Ce travail est déterminant pour notre avenir commun. La reconnaissance du fait associatif et de la place et du rôle des associations dans la société et sur les territoires devient un enjeu majeur. Notre action s'inscrit dans la logique des chartes signées avec l'Etat par la CPCA et l'UNIOPSS.

◇ L'activité sectorielle

La prise en compte des activités sectorielles repose sur une répartition en cinq secteurs animés chacun par un conseiller technique, lui-même en lien étroit avec ses collègues de l'UNIOPSS. Cette animation régionale peut prendre des formes différentes en fonction de la nature et du champ du secteur.

Au plan départemental, cette animation est relayée par une équipe de délégués sectoriels (directeurs d'établissements ou de services du secteur concerné, volontaires et choisis par leurs pairs). Les délégués sectoriels participent aux réunions des commissions régionales. Certains d'entre eux animent, dans leur département, des commissions sectorielles départementales.

→ Secteur Santé – Marc Pillon

Cette activité a été principalement orientée sur :

- 1) la représentation des associations au sein de 3 instances :
 - le CROSS sanitaire (6 réunions),
 - l'instance régionale de concertation sur les Soins de Suite et de Réadaptation (2 réunions)
 - CAP Réseaux (1 réunion) ;
- 2) la participation à la dernière Conférence Régionale de Santé ;
- 3) la réunion du comité de suivi du SROS ;
- 4) la diffusion d'informations essentiellement par le biais de *Trait d'Union* ;
- 5) le soutien au positionnement des adhérents (principalement des établissements SSR) par le biais de consultations et rendez-vous.

Sur le plan de l'actualité, l'année a principalement été marquée par :

- La publication de la loi sur le droit des malades du 4 mars 2002 (loi 2002-303 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé), mais dont les décrets d'application sont très long à sortir ;
- la signature de l'accord sur les centres de santé le 19 novembre 2002, agréé par le Ministre le 19 avril 2003. L'URIOPSS devrait siéger au titre des instances signataires de l'accord dans la commission paritaire régionale à mettre en place avant la fin juillet 2003 ;
- Le changement de gouvernement, donc de Ministre, et sans une véritable réorientation des grandes lignes de la politique sanitaire, une volonté d'aborder différemment les problèmes.

L'année 2003 devrait de plus être marquée par la préparation des SROSS de 3^{ème} génération, la mise en place de la décentralisation qui devrait accompagner la mise en place du Conseil Régional de Santé instauré par la loi sur le droit des malades.

→ Secteur Personnes âgées – Jean Jallaguié

L'année 2002 a été particulièrement riche du point de vue de la réglementation.

En premier lieu, elle a été marquée par la mise en œuvre, au 1^{er} janvier, de l'Allocation d'Autonomie Personnalisée quel que soit le domicile ou la résidence de la personne. Ainsi, la réforme tarifaire des EHPAD a-t-elle pu parallèlement se mettre en place, avec le passage de tous les établissements en tarification ternaire.

La loi n°2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a intégré dans son champ d'application des activités propres à ce secteur : tout d'abord les services d'aides à domicile (sauf une partie des services d'aide aux familles), mais aussi les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) et les activités d'accueil de jour et d'accueil temporaire déjà bien développées dans ce secteur.

Ce développement est d'ailleurs encouragé à travers la mise en œuvre du programme d'actions Alzheimer (circulaire du 16 avril) annoncé le 11 octobre 2001. L'URIOPSS s'est arrêtée sur cette problématique lors d'une journée régionale le 28 février, en collaboration avec la toute nouvelle Fondation Médéric Alzheimer. Le CROSMS Rhône-Alpes a examiné en fin d'année des demandes de création de place d'accueil de jour.

Toujours en lien avec la loi 2002-2, la prévention et la lutte contre la maltraitance envers les adultes vulnérables, et notamment les personnes âgées, a fait l'objet d'une circulaire le 3 mai 2002, à l'appui du rapport Debout (professeur stéphanois) paru le mois de janvier précédent.

Versant domicile, l'avenir des SSIAD a continué à préoccuper les associations. Avec l'URIOPSS, elles sont intervenues en ce qui concerne l'élargissement aux personnes handicapées des publics pouvant être pris en charge : souhait d'un plan de financement spécifique et d'un texte particulier sur cette question ne pouvant être abordée au simple détour d'un décret budgétaire. Par ailleurs, nous avons achevé notre action sur la garde itinérante de nuit en présentant les principaux enseignements le 28 février en journée régionale.

Versant hébergement, l'entrée en vigueur de la réforme tarifaire des EHPAD nous a conduit à poursuivre notre action : renouvellement de notre offre de stages, et surtout démarrage d'une action régionale sur la démarche compétences en partenariat avec Novabilis, un cabinet de consultants spécialisé. Au total 12 sites ont commencé à être accompagnés sur une problématique correspondant à la dimension « qualité des personnels » du conventionnement tripartite. Deux journées régionales ont suivi les avancées de la réforme : le 28 février d'un point de vue général, et le 22 mai sur le statut spécifique et dérogatoire des petites unités de vie particulièrement présentes en Rhône-Alpes.

L'ensemble de ces travaux ont été suivis et appuyés par la commission régionale et les commissions départementales, en lien étroit avec la commission nationale.

→ Secteur Handicap – Jean Jallaguiet

La synthèse de l'activité sectorielle personnes âgées témoigne d'une « transversalité » significative avec le secteur handicap.

Il en est encore ainsi pour l'activité concernant les accueillants familiaux dont le collectif Rhône-Alpes a étudié en séminaire (28 février après-midi) la mise en place du nouveau statut initié à travers la loi de modernisation sociale mettant un terme à la loi du 10 juillet 1989. A noter que le nouveau dispositif permet la création de services d'accueil familial par les institutions sociales et médico-sociales.

La commission régionale handicap s'est attachée, en lien étroit avec la commission nationale, à suivre l'actualité et plus particulièrement deux points dominants :

- d'une part la révision de la loi d'orientation du 30 juin 1975 qui se poursuit : politique générale de compensation du handicap, projet d'allocation compensatrice individualisée... A noter que le CROSMS Rhône-Alpes a été témoin en 2002 d'une anticipation du dispositif en faveur de la prise en compte de l'évolution des besoins des personnes handicapées vers une recherche plus grande de l'autonomie. Des projets de création recherchent l'adaptation à cette évolution par le développement d'alternatives à la prise en charge institutionnelle : services d'aide à la vie sociale, SESSAD participant au développement de l'intégration scolaire, SSIAD avec des places spécifiques pour adultes handicapés...
- d'autre part les outils de mise en œuvre des droits des usagers (loi 2002-2) à travers leur application spécifique à ce secteur.

Le secteur handicap a d'ailleurs été sensiblement concerné par l'élargissement du champ d'application de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale : services d'aides à domicile, accueil de jour et accueil temporaire tout comme le secteur personnes âgées, mais encore reconnaissance des sites pour la vie autonome (SVAPH), des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), des foyers d'accueil médicalisés (FAM).

Du côté des adultes, les associations, avec l'URIOPSS, ont d'ailleurs veillé à ce que le projet de décret « tarifaire » prévoit bien, pour ces ex-foyers à double tarification, la reprise de déficit de la section soins (relevant normalement de la sécurité sociale) par l'assurance maladie et non pas par la personne handicapée elle-même.

Côté Enfance, les pouvoirs publics ont porté une attention particulière aux dispositifs d'adaptation et d'intégration scolaires (trois circulaires du 30 avril) et l'allocation d'éducation spéciale (AES) a été réformée le même mois.

Plus largement et en fin d'année, a été créée une commission d'enquête sur la maltraitance des personnes handicapées accueillies en établissements et services sociaux et les moyens de la prévenir. Le caractère intersectoriel de cette problématique nous conduira sans doute en 2003 à réfléchir aux moyens de la suivre de plus près...

→ Secteur Enfance / Famille - Laure Chareyre

La commission régionale enfance (secteur protection de l'enfance et jeunesse) réunit l'ensemble des délégués sectoriels et membres de chaque département qui relayent eux-mêmes les informations et travaux auprès des adhérents dans leur département.

Ces travaux qui se déroulent lors de quatre à cinq rendez-vous par an permettent d'échanger les pratiques sur les départements, de suivre l'évolution des schémas et des politiques départementales dans ce domaine. Ils permettent aussi d'alimenter la commission nationale au sein de l'UNIOPSS qui regroupe des représentants des URIOPSS et des adhérents nationaux.

Cette année le travail a porté, entre autres, sur la mise en œuvre de la loi du 2 janvier 2002 et les projets de décrets en matière de droits des usagers.

Compte tenu de l'actualité riche dans ce secteur et des réformes à venir sur le dispositif lui-même et les incidences de la décentralisation, il nous est apparu nécessaire d'engager une réflexion de fond sur la responsabilité éducative et ce, en amont de la prochaine conférence de la famille de 2004 qui portera sur l'adolescence.

Le principe étant que par le biais des délégations sectorielles, la « plate forme » régionale qui alimente la « plate forme » nationale soit représentative de l'expression des associations adhérentes, et soit force de réflexion et de propositions dans l'évolution de la responsabilité éducative.

→ Secteur Insertion - François-Pierre Boursier

L'URIOPSS Rhône-Alpes conduit son action dans le secteur de la lutte contre l'exclusion dans le cadre du réseau Alerte et du réseau UNIOPSS/URIOPSS. Son action s'est organisée autour des axes et actions suivantes :

- Animation du réseau Alerte qui regroupe autour de l'URIOPSS : le Secours Catholique, ATD Quart Monde, l'Entraide Protestante, Solidarités nouvelles face au chômage, la MRIE, les Petits frères des Pauvres, un représentant du CESR, Union régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs, l'URPACT, l'Union régionale des Centres Sociaux, la Fonda Rhône-Alpes, le Comité régional ADMR, Habitat et Humanisme, Médecins du Monde, l'ACAL. Nous avons eu une réunion tous les deux mois au cours desquelles, nous faisons un travail de suivi de la mise en application des lois de juillet 1998 et juillet 1999, avec particulièrement un engagement dans l'évaluation de celles ci.
- Nous sommes aux côtés du Collectif du 17 octobre dans l'organisation de la journée mondiale du refus de la misère.

- Travail de suivi du dossier des Pensions de Famille, devenues Maisons Relais avec la circulaire de décembre 2002 : travail avec la DDASS du Rhône, avec la FAPIL, Habitat et Humanisme et la FNARS.
- Travail d'animation avec les Etats Généraux de l'Insertion (EGI) à Villefranche sur Saône autour de l'expression des personnes en situation d'exclusion. Dans ce cadre, nous avons suivi 5 groupes de personnes bénéficiaires du RMI qui ont réfléchi avec nous à l'accès aux soins de santé.
- Au cours de l'année 2002, l'URIOPSS Rhône-Alpes a été sollicitée sur la question des demandeurs d'asile par rapport aux lieux d'accueil en situation de saturation notamment dans la région lyonnaise.
- Participation aux travaux de la MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion) comme administrateur et membre du Conseil d'orientation. Présence dans les Conseils Départementaux d'Insertion (CDI) de l'Ardèche et du Rhône.
- Participation aux activités de l'UNIOPSS dans le cadre du GRI (Groupe Réseau Insertion). Dans ce cadre, l'URIOPSS a travaillé sur les modes de participation des personnes dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion, au niveau européen avec les Anglais et les Italiens (voir *Trait d'UNION* de mai 2003). Action au sein du réseau EAPN (Européen Anti Poverty Network).
- Ce travail nous a conduit au cours de l'année à effectuer de nombreuses interventions et formations : ITS, ARAFDES, GESS, Collège Coopératif, CFP de Moirans (38), l'Ecole Rockefeller et auprès de nos adhérents : l'Abri à Roanne, Saint Bruno à Lyon, l'ADSEA 42 (assemblée générale), l'ODPHI de l'Isère.

4. La représentation des adhérents

→ L'organisation territoriale et sectorielle

Pour la mise en œuvre de sa politique, le Conseil d'Administration dispose d'un réseau de délégués départementaux et sectoriels, permettant de mieux regrouper et représenter l'ensemble des adhérents de l'URIOPSS, au plan départemental.

- Les délégués sectoriels sont des directeurs d'établissements ou de services du secteur concerné, volontaires et choisis par leurs pairs. Ils participent aux travaux des commissions régionales et sont les relais de transmission de cette animation au niveau départemental.
- Les délégués départementaux sont des administrateurs associatifs dont la candidature est validée par le Bureau de l'URIOPSS. Ils animent ou coordonnent les délégations sectorielles de leur département.

Cette organisation doit permettre d'assurer le lien et la cohérence des animations sectorielles nationales, régionales et départementales et surtout, de mutualiser les avis, les travaux, les informations, et les propositions sur chacun des secteurs.

Elle constitue une force collective, permettant à l'URIOPSS de réagir aux événements importants, de mobiliser ses adhérents et de rassembler des propositions, qui viennent nourrir les rencontres avec les autorités de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Cette organisation n'est ni parfaite ni complète sur tous les départements et sur tous les secteurs. Elle a le mérite d'exister, mais elle ne nous semble plus tout à fait à la hauteur des enjeux de notre époque (évolution des politiques publiques, restrictions budgétaires, décentralisation...). Les adhérents demandent plus d'animation, plus de soutien local et un poids politique plus fort.

C'est pourquoi, et sans remettre en cause le travail et l'implication de tous les délégués qui oeuvrent dans chaque département, le Conseil d'Administration de l'Union Régionale a décidé d'engager une réflexion en s'appuyant sur une commission, qui a pour mission de redéfinir l'animation départementale, de préciser les missions des délégués, de faire des propositions pour améliorer leur représentativité, contribuer à leur formation et leur apporter un soutien technique plus affirmé.

Pour illustrer l'engagement des représentants départementaux de l'URIOPSS, nous citerons l'exemple du département de la Loire, à travers le témoignage de M. Michel BAROUX, délégué départemental et Président de l'UDAMS :

"...Le travail se fait dans les commissions, dans les secteurs et auprès des partenaires institutionnels.

Chaque secteur ou regroupement de secteur, a présenté son compte rendu de l'année.

Il nous manque encore une commission « administrateurs », qui travaillerait à réfléchir à notre action, à sa force et à sa justification...cela viendra bien un jour, lorsque les adhérents du département seront convaincus de sa nécessité. Globalement nous avons travaillé avec plus ou moins de succès à la représentation des associations : nous tenons à nous faire reconnaître comme force de dialogue et de proposition, et non comme défenseurs de positions acquises.

Si nous sommes défenseurs ou porte-parole, ce n'est ni de nous-mêmes, ni de nos institutions - contrairement à un syndicat, dont ce serait le rôle - mais défenseurs et porte-parole des bénéficiaires de notre action... quel qu'en soit le handicap ou l'âge.

Notre action a rencontré des succès diversifiés selon les interlocuteurs et les sujets...

...Appuyons-nous sur notre connaissance du terrain et des problèmes ; nous ne sommes pas les seuls à les connaître, mais nous sommes parmi ceux qui les connaissent le mieux ; utilisons nos connaissances, partageons-les, pour l'amélioration des services rendus, pour une meilleure efficacité des moyens mis en œuvre par les collectivités.

*Beaucoup reste à faire, mais les grands chantiers prennent du temps ; celui qui consiste à installer la confiance et la coopération, à apaiser les craintes et les tensions, à imaginer les solutions nouvelles dans un environnement changeant, mettra le temps qu'il faudra.
Le jeu en vaut la chandelle et les missions de nos associations en valent la peine".*

→ Les représentations

CESR - Bruno De La BASTIE

C'est la deuxième chambre de la région, de réflexion et d'avis auprès du conseil régional. Il y est étudié en particulier l'aménagement du territoire et les transports, la santé, la formation, la culture, le sport... Plus de 40 réunions en 2002 entre les séances plénières et les commissions.

CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) - Bruno De La BASTIE

Elle défend les spécificités du monde associatif, et de l'économie sociale et solidaire, notamment dans le cadre de la CRESS, où elle représente le monde associatif, y compris sanitaire et social, par le biais de l'Uriopss. Elle est actuellement en discussion avec la région pour mettre sur pied un financement pour la formation des bénévoles.

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) - Jean-Pierre MOUGEOT

2002 a été l'année de la recherche d'une vitesse de croisière pour la CRESS, mais aussi de la consolidation sur le plan financier, ce qui n'allait pas de soi, à priori. La CRESS est désormais un lieu incontournable, qui met en synergie l'ensemble des familles de l'Economie Sociale et Solidaire. L'URIOPSS y tient une place importante, au nom du secteur associatif sanitaire et social, mais sous couvert de la Conférence permanente des Coordinations Associatives (CPCA), qui, elle, regroupe l'ensemble du monde associatif.

Avec nos partenaires nous avons choisi la cohérence dans la représentation associative. Mais cette cohérence ne doit pas gommer les identités : celles des fédérations au sein de l'URIOPSS, ou celle de l'URIOPSS au sein de la CPCA.

En dehors de la participation aux instances (Bureau, Conseil d'Administration), nous sommes en contact permanent avec le Secrétaire Général et le Président de la Chambre.

CROSS Social - Jean JALLAGUIER et Thierry VERGNAUD

Le nombre de dossiers examinés en 2002 est en diminution par rapport à 2001 : 164 dossiers contre 181 : baisse sur le secteur personnes âgées et personnes inadaptées compensée par l'augmentation régulière du nombre de dossiers sur le secteur handicap : 35 en 1999 contre 73 en 2002. Ce constat est à rapprocher de la mise en œuvre des plans pluriannuels de création de places à l'initiative de l'Etat (voir encore secteur handicap). Au total, nous avons préparé une dizaine de CROSS auxquels nous avons participé. A noter que dans le cadre de la loi 2002-02, cette instance changera d'appellation et s'intitulera désormais C.R.O.S.M.S. : Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale.

CROSS Sanitaire- Jean-Pierre MOUGEOT- Marc PILLON

Le secteur sanitaire a poursuivi son mouvement de restructuration : diminution des capacités de médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique, réduction de la capacité de soins de suite et de réadaptation. Les débats du CROSS sont encadrés par une carte sanitaire relativement rigide. Compte tenu d'une modification de la réglementation sur les équipements matériels lourds, le CROSS a été conduit à examiner un plus grand nombre de dossiers de ce type qu'en 2001.

Sur le plan de la psychiatrie, plusieurs dossiers ont été examinés, visant à renforcer le dispositif de psychiatrie générale et infanto-juvénile et à développer les alternatives à l'hospitalisation.

Tableau récapitulatif des représentations

NIVEAUX	INSTANCES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>National</u>	CNOSS (Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale)	Mme BRUNET (UNIOPSS)	Johann PRIOU
	CNTSS (Commission Nationale du contentieux de la Tarification Sanitaire et sociale)	Arnaud VINSONNEAU (UNIOPSS)	
	ANAES (Agence Nationale de l'Accréditation et de l'Evaluation en Santé)	Christian ANASTASY pour l'UNIOPSS	
<u>Commissions nationales</u>	CNUESPA (Personnes âgées)	Jean JALLAGUIER	
	Comité de suivi de la veille (CIRSSE)	Marc PILLON	
	Droit social	Pierre GAUDIER	
	Protection de l'Enfance	Guy LABOPIN	Laure CHAREYRE
	Petite Enfance	Laure CHAREYRE	
	Europe	François Pierre BOURSIER	
	Gestion	Marc PILLON- Laure CHAREYRE	
	GRI (Groupe Réseau Insertion)	François Pierre BOURSIER	
	Handicap	Charles BOUR / Carmel ASCIAC (URIOPSS)	
	Santé	Christian ANASTASY (URIOPSS)	
	Conseil d'Administration et Bureau de l'UNIOPSS	Guy ROUSSELOT ¹	
<u>Interrégional</u>	TITSS de LYON (Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et sociale)	Christian BRULEY (URIOPSS PACAC)	Laure CHAREYRE (URIOPSS Rhône-Alpes)
<u>Régional</u>	CESR (Conseil Economique et Social Régional)	Bruno de la BASTIE	
	CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives)	Bruno de la BASTIE	
	CROSS (Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale)		
	→ Section Sociale	Jean JALLAGUIER	Thierry VERGNAUD
	→ Section sanitaire	Jean-Pierre MOUGEOT	Marc PILLON
	CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)	Jean-Pierre MOUGEOT	
	Commission régionale d'agrément	Francis CONTIS	
	Comité de pilotage du FSE	Jean-Pierre MOUGEOT	
	Schéma Régional de Formation des Travailleurs sociaux	Thierry VERGNAUD	
	Comité de suivi du SROS	Jean-Pierre MOUGEOT	
	Comité d'orientation du SROS	Francis CONTIS	
	Cap Réseaux	Marc PILLON	Jean JALLAGUIER
	Comité Régional des Services de Proximité	Jean JALLAGUIER	Mme CATENAT

¹ A partir de 2003, l'URIOPSS ne siègera plus au Conseil d'Administration national. Par contre Bruno de la BASTIE est membre du "Groupe mixte Présidents- Directeurs".

	Conseil Régional de Santé Mentale	M.VASSALO	
	Collège Rhône-Alpes d'Education pour la Santé	François-Pierre BOURSIER	
	Instance de concertation régionale des Soins de Suite et de Réadaptation	Marc PILLON	
	MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion)	François-Pierre BOURSIER	
	RAN (Réseau assistance Négociation)	Pierre GAUDIER	

Ce tableau n'est pas exhaustif. L'URIOPSS est amenée à participer à bien d'autres instances, notamment au niveau des départements.

→ Les rencontres avec les autorités.

En 2002 nous avons entrepris une tournée systématique de toutes les autorités régionales (Préfet de Région, DRASS, DRTEFP, ARH, DRPJJ) et départementales (Préfet, Président du Conseil Général, DDASS, Directions des services départementaux de l'action sociale).

Ces entretiens, qui ont eu lieu chaque fois au plus haut niveau, ont porté sur:

- la présentation de l'URIOPSS et de ses nouveaux responsables,
- les évolutions les plus sensibles du monde associatif sanitaire et social,
- les relations entre associations et pouvoirs publics à partir de la charte signée entre l'Etat et l'UNIOPSS,
- la mise en œuvre de la loi 2002-02,
- la décentralisation,
- les questions d'actualité de chaque secteur...

Nous avons pu vérifier lors de chacune de ces rencontres l'écoute dont nous bénéficions et l'importance d'entretenir ces relations.

→ Le réseau UNIOPSS / URIOPSS

Sous la houlette de Jean-Michel BLOCH-LAINE et d'Hubert ALLIER, le réseau est entré dans une période de mutation. En 2002, à la suite du Congrès de TOURS, ont eu lieu les premières assises de l'UNION : l'occasion de s'accorder sur les bases d'une re-construction d'un réseau unique en Europe, comprenant l'Union Nationale, 22 Unions Régionales regroupant 7 200 structures associatives et 129 structures nationales de défense et de promotion des personnes et de gestion d'établissements et de services.

Dans la suite de ces assises a été adopté un document fondateur, définissant quatre grandes valeurs dans lesquelles chacun se reconnaît (Primauté de la personne, non-lucrativité, dynamisation du tissu social et fonction d'avant-garde) ainsi que quatre thèmes de travail fédérateurs.

La seconde étape sera de redéfinir les règles de vie en commun au sein de cette union.

Cette construction de nouvelles règles aura très certainement des répercussions sur les relations que chaque URIOPSS entretient avec les adhérents nationaux au plan régional.

L'UNIOPSS est une très grande "machine", très efficace dans son rôle de porte-parole du monde associatif sanitaire et sociale et qui a acquis une grande expertise. Néanmoins pour son fonctionnement elle a besoin d'un fort investissement des URIOPSS. Cet investissement est probablement inégal, fonction des moyens dont dispose chaque région. Rhône-Alpes est beaucoup sollicitée. Outre l'investissement du Président dans la commission mixte, du Directeur dans les réunions mensuelles des Directeurs d'URIOPSS et les différents séminaires thématiques, les conseillers techniques se mobilisent beaucoup : dans les commissions (voir tableau

des représentations) et sur la rédaction de divers documents (guides comptables, budgétaires, document conjoncturel par exemple). Cet investissement dans le réseau peut aussi prendre un caractère inter-régional, de soutien à d'autres URIOPSS, par la participation à des journées (journée de rentrée par exemple), l'animation de stages de formation (Auvergne, Bourgogne...) ou encore la rédaction de la revue *Trait d'Union* qui concernera 11 URIOPSS à partir de 2003.

2002 a été marqué par l'étape décisive dans la mise en œuvre du projet CIRSSE. Ce projet a occupé une très grande place dans les préoccupations et les agendas des membres de l'équipe (participation à des groupes de réflexion, mise en place des groupes de veille, formations...)

5. Conclusion et orientations pour 2003/2004

2002 a été une année de transition : arrivée d'un nouveau tandem Président/Directeur. Nous nous sommes attaqués à plusieurs chantiers consommateurs de temps et d'énergie :

- prendre contact avec toutes les autorités compétentes et tous les acteurs associatifs ou plus largement de l'économie sociale et solidaire et vérifier l'image qu'ils ont de notre union.
- résoudre les problèmes importants de l'évolution du statut du personnel et des locaux, travailler au développement de l'URIOPSS
- mettre en route le site Internet de l'URIOPSS et travailler à l'évolution des outils de communication
- améliorer la présence territoriale de l'URIOPSS
- conforter notre présence dans certains secteurs d'activité.

Dans le même temps il a fallu prendre en compte une actualité fertile et des changements extérieurs :

- mise en œuvre de la loi du 2 janvier et préparation des textes d'application
- changement de gouvernement
- évolution de la législation sur le travail et de certaines conventions collectives
- transformation du réseau UNIOPSS.

Il nous a paru sage de ne pas traiter tous les dossiers simultanément. Aussi le Bureau a-t-il décidé de hiérarchiser les priorités et de reporter le changement de locaux, après avoir travaillé sur une opportunité (qui n'a pu aboutir) de regroupement avec d'autres organismes qui nous sont proches.

Des groupes de travail (cf. mot du Président) ont été mis en place (ou le seront en 2003) sur des sujets qui apparaissaient comme des priorités.

Dans le même temps l'équipe a engagé, à l'occasion d'un séminaire qui s'est tenu à l'automne, une réflexion visant à construire un plan d'action dans trois domaines importants :

- la lisibilité de l'URIOPSS
- son organisation interne
- son développement.

Ce plan d'action est en voie de finalisation et trouvera un début d'application au second semestre 2003.

Le Directeur

Jean-Pierre MOUGEOT